

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Membres du Conseil d'administration

Expéditrice : M^e Réa Hawi, avocate - SOAJ

Date : Le 28 février 2018

Objet : Suivi de la lettre du Barreau du Québec au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté concernant les droits payables pour les demandes de citoyenneté présentées par des mineurs

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le 30 octobre dernier, le Barreau du Québec est intervenu auprès de l'honorable Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, afin de demander de modifier le *Règlement sur la citoyenneté*¹ pour réduire les frais de traitement des demandes de citoyenneté pour les mineurs non accompagnés.

En effet, bien que les dernières modifications à la *Loi sur la citoyenneté*² permettent aux mineurs de présenter des demandes sans leurs parents, elles n'ont pas été suivies de modifications au barème de frais. Par conséquent, ces mineurs se retrouvaient à payer les mêmes frais que les adultes, alors qu'à notre avis, ils devraient payer les mêmes frais que les mineurs qui présentent des demandes avec un parent. L'objectif est de donner une chance égale à tous les enfants d'accéder à la citoyenneté.

Le 12 février dernier, le *Règlement sur la citoyenneté* a été modifié³ pour diminuer les frais de traitement pour les mineurs qui présentent une demande en leur propre nom. Désormais, comme l'a demandé le Barreau du Québec, il n'y a plus de différence de frais pour les demandeurs mineurs, peu importe qu'ils présentent une demande en même temps qu'un parent ou en leur propre nom.

¹ [DORS/93-246](#).

² [L.R.C. \(1985\), c. C-29](#).

³ *Règlement modifiant le Règlement sur la citoyenneté (droits pour les demandeurs mineurs)*, (2018) 152 Gaz. Can. II, 301, en ligne : <<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-02-21/pdf/g2-15204.pdf>>. Voir également le communiqué de presse du gouvernement, 16 février 2018, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2018/02/le_gouvernement_ducanadafacilitelaccesalacitoyennetepourlesmineu.html>.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,
mes salutations distinguées.

M^e Réa Hawi, avocate
Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

RH/jm